

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 2-

**Etablissement : Institut Supérieur d'ingénierie et Technologies de Santé**

**Filière : MB**

**Semestre : S1**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **1** de la **MB** qui auront lieu du **08 au 15 Février 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation **imprimée** ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : TSOULI Hamza
- N° d'inscription : INS-ISITS00007374/2019
- CIN/Passeport : L701226

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Elément de Module	Date Examen	Heure début	Salle
1	Physico-Chimie	Physico-Chimie	10/02/2020	08h30	Salle 20
2	Optique	Optique	11/02/2020	08h30	Salle 20
3	Algorithmique et Programmation	Algorithmique et Programmation	12/02/2020	08h30	Salle 20
4	Développement Humain et NTIC-I	Initiation à la Langue Anglaise	13/02/2020	08h30	Salle 20
5	Développement Humain et NTIC-I	Langue Française	13/02/2020	08h30	Salle 20
6	Physique Nucléaire et Rayonnement	Physique Nucléaire et Rayonnement	14/02/2020	08h30	Salle 20
7	Anatomie et Physiologie	Physiologie	15/02/2020	08h30	Salle 20
8	Anatomie et Physiologie	Anatomie	15/02/2020	08h30	Salle 20
9	Mathématiques	Mathématiques	08/02/2020	08h30	Salle 20

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.